



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 038-213801111-20260323-57DGS2026-AI

S²LO

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant délégation de fonction et de signature à Madame Béatrice BERTHON 57 DGS 2026

NOMENCLATURE : 5.4

OBJET : Délégation de fonction et de signature

Le Maire de la commune de Claix,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, sous sa surveillance et sa responsabilité,

VU la délibération du conseil municipal n°17/2026 en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026

CONSIDERANT qu'il peut se produire la situation suivante : maire absent ou empêché,

CONSIDERANT les nombreuses tâches de l'administration communal et la nécessité d'y faire face,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Madame Béatrice BERTHON, 3^{ème} adjointe au Maire, en charge des finances, de l'activité économique et de l'évaluation des politiques publiques.

ARRÊTE

Article 1 : A compter de la notification du présent arrêté, Madame Béatrice BERTHON, 3^{ème} adjointe au Maire, en charge des finances, de l'activité économique et de l'évaluation des politiques publiques, est amenée à remplacer le Maire en cas d'empêchement ou d'absence, et dans le cadre de sa délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- Elaboration et mise en œuvre des politiques budgétaires et fiscales
- Suivi des budgets communaux et des finances publiques
- Contrôle de gestion
- Fiscalité
- Développement de la politique des achats publics
- Soutien et suivi de la vie économique et commerçante locale
- Evaluation des politiques publiques (mise en place d'outils d'analyses destinés à mesure les impacts des choix dans une perspective d'amélioration permanente)

Elle exercera les fonctions suivantes : étude, suivi, et élaboration des dossiers, dans le cadre de sa délégation.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents, pièces administratives en lien avec sa délégation et son statut de 3^{ème} adjointe, les correspondances courantes dans le champ de la délégation.

Madame Béatrice BERTHON est autorisée à ester en justice pour les dépôts de plainte, de mains courantes auprès de la Gendarmerie Nationale.

Article 2 : La signature par Madame Béatrice BERTHON des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ». Cette délégation prend effet de façon permanente à compter de sa notification et subsistera tant qu'elle n'est pas rapportée.


Article 3 : Le Maire, la Directrice Générale des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Claix, transmis à Madame la Préfète de l'Isère et notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le : 23/03/2026
Signature :
Madame Béatrice BERTHON



Fait à Claix, le 23/03/2026
Le Maire, **Christophe REVIL**



Date d'affichage: 23/03/2026
Date de retrait: 23/05/2026